

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2022/16/09/05

Date de convocation :

12/09/2022

Objet de la délibération :

**Convention
d'accompagnement avec
le CAUE**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

23/09/2022

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

12/09/2022

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 16 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux

Le seize septembre à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMONIN – Sonia DESTAING –
Guillaume CRETIN - Romuald TAVERON – William
RUSTERHOLTZ – David MARTIN – Jean-Michel CLEMENT -
Gwénaél LE GALLO

Absents excusés : Mégane GAUTHIER - Nicolas DEAU –
Stéphane LOGUIOT – Éric CLEMENT – David MARTIN

Absent non excusé : John WETZEL

Procuration : Mégane GAUTHIER à Romuald TAVERON
Nicolas DEAU à Gwénaél LE GALLO
Stéphane LOGUIOT à Guillaume CRETIN
Éric CLEMENT à Sonia DESTAING

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code
des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris
dans le Conseil, Romuald TAVERON ayant obtenu la
majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions
qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mr le Maire expose que dans la continuité du projet de
réfection des bâtiments communaux, il est recommandé
d'être accompagné. Le CAUE (Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs) propose ce
service. Pour ce faire, le Maire propose au Conseil Municipal
de voter pour la signature de cette convention de mission
d'accompagnement du Maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
des membres présents et représentés décide de s'associer au
CAUE du Doubs en acceptant la convention de mission
d'accompagnement du Maître d'Ouvrage et donne tous
pouvoirs au maire pour signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire,
Romuald TAVERON